



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liaison Saone Rhin

Question orale n° 1101

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la liaison a grand gabarit Saone-Rhin. Le 22 novembre 1995, le Premier ministre a annoncé le lancement de ce projet et la consultation des populations intéressées. Cette consultation vient de s'engager sous le contrôle d'une commission d'experts indépendants. Elle ne peut cependant porter ni sur l'utilité publique du projet ni sur son financement. Or, deux récents rapports, celui du conseil général des ponts et chaussées et celui de l'inspection générale des finances ont remis en cause le calcul de la rentabilité de cet important projet d'infrastructure et largement réévalué son coût. Outre les incidences sur l'environnement et compte tenu de ces nouveaux éléments, la population, comme la représentation nationale, sont en droit de s'interroger sur l'opportunité de réaliser le projet de canal Rhin-Rhône. Il demande que le Gouvernement en tire également les conséquences à l'égard d'un projet dont l'intérêt est loin d'être démontré.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Jean-Luc Reitzer a présenté une question no 1101.

La parole est à M. Jean-Luc Reitzer, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Reitzer. Madame le secrétaire d'État aux transports, le 22 novembre dernier, M. le Premier ministre a annoncé le lancement du projet de liaison a grand gabarit Saone-Rhin et la consultation des populations concernées. Cette consultation vient de s'engager, sous le contrôle d'une commission d'experts indépendants, et je voudrais remercier M. le Premier ministre pour cette procédure inédite, qui ne peut que nous satisfaire quant à la forme. Mais elle ne saurait nous satisfaire quant au fond.

En effet, cette consultation ne peut porter ni sur l'utilité du projet ni sur les conditions de son financement. Je m'attends à ce que l'on me réponde que le principe du financement de ce grand projet a été réglé dans le cadre de la loi d'aménagement du territoire du 4 février 1995. Cela est vrai, mais depuis lors, des éléments nouveaux sont intervenus.

D'abord, le rapport du conseil général des ponts et chaussées, qui vient de paraître, remet en cause la rentabilité économique et sociale de cette importante infrastructure et dénonce la grave dégradation écologique qu'entraînerait le projet.

L'inspection générale des finances, quant à elle, vient de réactualiser le coût de l'investissement, qui passe de 17,3 milliards de francs, valeur 1993, à plus de 27 milliards de francs, valeur 1995, pour un coût financier global estimé à 49,4 milliards de francs. De plus, elle prévoit un déficit annuel de gestion qui devrait atteindre les 100 millions de francs.

Sur place, les élus et les populations se mobilisent. Le conseil régional de Franche-Comté ne vient-il pas de donner un avis défavorable au projet ? Les élus alsaciens - recrus tout récemment au ministère - tout particulièrement les maires et les conseillers généraux des cantons d'Altkirch et de Dannemarie, sont unanimes dans leur hostilité. Un grand quotidien régional ne vient-il pas de faire sa une sur un titre éloquent: « Il faut arrêter le projet de canal a grand gabarit » ?

Certes, même si, comme vous l'avez dit tout récemment à Besançon, Madame le secrétaire d'État aux

transports, « il n'y a pas que la rentabilité dans la vie », l'on est en droit aujourd'hui de s'interroger sérieusement sur l'utilité d'un projet qualifié de « pharaonique » par le ministre de l'environnement, Mme Corinne Lepage. La déclaration d'utilité publique de ce projet, même réactualisée en 1988, date de 1978. Depuis, les conditions économiques et les conditions du transport, lesquelles vont vers plus en plus de souplesse et de rapidité, ont évolué.

Compte tenu de l'évolution de ce dossier, et des éléments nouveaux, notamment économiques, qui sont intervenus, le Gouvernement ne devrait-il pas accepter la réouverture du débat sur ce grand projet d'infrastructure, ici même, à l'Assemblée nationale ? C'est la réponse qu'attendent les populations et les élus concernés.

Mme le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Monsieur le député, Bernard Pons m'a chargée de vous apporter, sur cette question, les éléments de réponse suivants. Mais vous en avez déjà un peu deviné le sens... Il faut, en effet, rappeler que la décision de réaliser la liaison fluviale Rhin-Rhône ou Saône-Rhin d'ici à 2010, avec un financement par EDF, a été prise par le Parlement dans le cadre de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire.

Le Premier ministre, Alain Juppé, le 22 novembre dernier, a tout simplement voulu exposer les conditions de mise en œuvre de cette décision parlementaire.

Pour autant - et nous avons déjà eu l'occasion de nous en entretenir, vous avez bien voulu le rappeler -, comme pour toute réalisation d'infrastructures de transport importantes, le Gouvernement souhaite que la réalisation du canal s'opère dans le respect d'un certain nombre de principes, ceux de la maîtrise des coûts, de la transparence et de la concertation.

C'est au nom de la maîtrise des coûts que j'ai demandé à l'inspection générale des finances et au conseil général des Ponts et chaussées de procéder à une actualisation des coûts de construction et de fonctionnement. C'est au nom de la transparence que j'ai rendu public l'ensemble des éléments qu'ils ont fournis. Chacun a pu se rendre compte, à cette occasion, que la réévaluation n'est pas considérable pour un projet aussi ancien - de l'ordre de 12 p. 100 - si l'on veut bien avoir l'honnêteté de comparer des choses qui sont comparables.

Au nom de la concertation, nous avons chargé le préfet de la région Franche-Comté, préfet coordinateur, d'une vaste consultation des populations sur les modalités de réalisation de l'ouvrage. Afin de garantir l'objectivité de cette concertation, le préfet est assisté par une commission de cinq experts indépendants. J'ai moi-même procédé à la mise en place de cette commission, il y a quelques semaines, à Besançon.

La consultation a été lancée le 30 mai dernier. Il faut qu'elle se déroule, pour que les populations puissent être clairement informées des dispositions projetées et que, symétriquement, tous les avis et toutes les opinions puissent s'exprimer dans le cadre ainsi défini, et dont vous avez bien voulu souligner le caractère innovant pour un investissement de cette nature.

L'objectif de cette consultation est de pouvoir apporter au projet, en toute connaissance de cause, les améliorations qui s'avèreraient nécessaires pour permettre la meilleure insertion possible dans l'environnement naturel, historique, patrimonial et humain. Des lors que le Parlement a décidé de la réalisation de ce projet, il me paraît logique à ce stade que l'objectif ne soit pas de remettre en cause son opportunité mais d'en assurer les meilleures conditions de réalisation.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. Madame le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Sur deux des trois objectifs fixés - la concertation et la transparence -, l'engagement est tenu. Malheureusement, pour la maîtrise des coûts, nous en sommes loin ! Vous venez de rappeler que vous avez demandé leur avis à l'inspection générale des finances et au conseil général des Ponts et chaussées. Ils viennent de vous le donner et il est négatif, il est défavorable ! C'est à partir de données qui datent de quinze ou vingt ans que le Parlement s'est engagé dans la loi de février 1995. Puisqu'elles ont changé, il apparaîtrait normal qu'au moins - nous n'en demandons pas plus ! - un débat s'engage devant la représentation nationale sur un sujet aussi important. Certes, vous êtes dans votre rôle en invoquant la loi du 4 février 1995. Je pense être dans le mien en vous rendant attentive aux risques de dérapage financier et aux dégâts écologiques prévisibles de ce grand projet. Mais personne ne comprendra que tout dialogue soit désormais devenu impossible sur un débat d'une telle ampleur. Je regrette de devoir vous dire que nous serons - et les populations concernées avec nous - déçus, sur le fond, de la réponse que vous venez de nous donner.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1101

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3493

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3738

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996